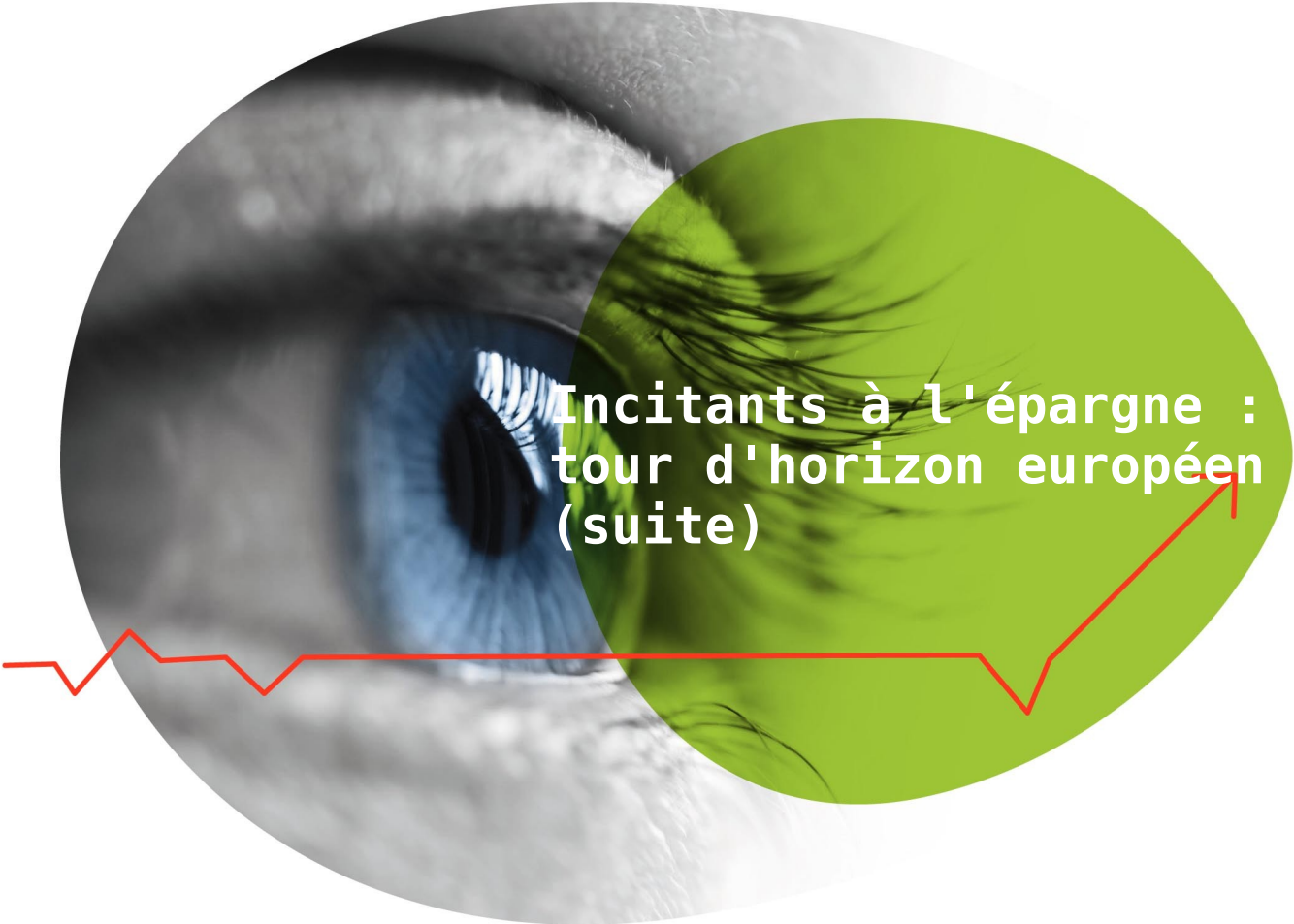


Analyse



Incitants à l'épargne : tour d'horizon européen (suite)

Basé sur un tour d'horizon des
pratiques d'épargne dans 15
pays européens, tour de piste et
apprentissage pour la Belgique
Juin 2014

Réseau **Financement
Alternatif**

Ensemble, changeons la finance



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

À plus forte raison depuis la crise financière, l'épargne regagne du terrain dans les pratiques de tout un chacun comme un des meilleurs remparts pour se protéger des aléas de la vie. De quoi dispose le citoyen, en Europe, pour mettre en place une épargne ? Que pourrait-on voir apparaître en Belgique pour adéquatement compléter les outils existants ? C'est à ces questions que cette analyse va tenter de répondre.

1 Introduction

Dans le cadre d'une recherche européenne à laquelle le Réseau Financité a été largement associé, une quinzaine de pays¹ ont donné lieu à un rapport national fournissant pour chacun des 15 pays des informations relatives aux produits et services financiers disponibles à l'épargne, avec une attention particulière à ceux qui cibleraient les ménages vulnérables. La base de cette recherche est, donc avant tout qualitative, l'objectif étant d'identifier et de brasser un éventail de pratiques afin de disséminer ces dernières là où elles n'ont pas encore cours.

2 Pratiques les plus largement répandues

Un grand nombre d'outils d'épargne ont été identifiés au sein des banques privées, mais aussi au sein d'ONG ou d'initiatives gouvernementales. Les plus représentatives ont été reprises ci-après² :

- Nombreux comptes d'épargne offerts par les banques (privées ou non) (gratuit à l'ouverture, sans frais de gestion, peu ou pas de montant minimum de dépôt, garantie de l'État des montants placés) ;
- Initiatives locales, à échelles réduites, de pratiques d'épargne non traditionnelle (coopérative, Tontine, groupe de micro-épargne, etc.) ;
- Produits d'épargne dédiés aux enfants ;
- Produits d'épargne dédiés à l'acquisition d'un logement, ouvrant à des avantages en terme de financement (termes et conditions favorables), à des prêts immobiliers avec intervention publique ;
- Produits ou programmes spécifiques proposés des banques éthiques, par des « Credit Unions » ;
- Programmes d'éducation financière et projets pilotes ;

1 Allemagne, Belgique, Bulgarie, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie et Suède.

2 Cette section récapitule et complète les principaux éléments de l'analyse de A. Marchand « Incitants à l'épargne en Belgique et en Europe », RFA, décembre 2013

Le microcrédit personnel : Un levier

- Outils en ligne de comparaison de produits d'épargne.

Une interprétation large des pratiques d'épargne

Il est intéressant de souligner à ce stade la large acception de l'épargne chez les experts ayant participé à l'étude, quand il s'agit de l'observer au travers des produits et services disponibles sur le marché.

Si l'argent « non consommé » placé sur un compte d'épargne est la pratique la plus répandue, les dispositifs d'épargne ouvrant un droit à l'accès à un crédit, d'une part, voire les crédits utilisés pour le financement de biens patrimoniaux (épargne inversée) d'autre part, ne sont pas exclus. On trouve donc les dispositifs qui aident à la constitution d'un patrimoine ou d'une pension, mais aussi, plus modestement, les montants bloqués quelques semaines, quelques mois, pour faire face à une dépense importante, ...

On relève également que la perception de l'épargne des répondants varie selon le type de placement utilisé.

Parmi les 15 pays étudiés, quelques éléments communs sont identifiables :

- Dans la plupart des pays, seules les banques sont autorisées à proposer des produits d'épargne aux consommateurs, ce qui se traduit corrélativement par l'absence de produits alternatifs de micro-épargne et une insuffisance des mesures visant l'inclusion financière. En outre, des barrières à l'entrée importantes sont parfois reportées. Bien que celles-ci soient le plus souvent destinées à protéger le client contre les pertes financières, elles génèrent au final de la complexité et limitent le développement de programmes de micro-épargne.
- Parmi les programmes d'incitation à l'épargne identifiés, nombreux sont ceux qui ont échoué à atteindre efficacement les personnes aux revenus modestes. En effet, le type d'incitant (notamment fiscal), les montants d'épargne envisagés ou encore les durées exigées des placements sont le plus souvent inadaptés aux contraintes, aux réalités de publics précaires.
- Dans un certain nombre de pays des projets pilotes ont été mis en œuvre en matière de micro-épargne. On pense notamment au bien connu « Saving Gateway » (2010) mis en œuvre au Royaume-Uni, ou encore au « Swallow House program » hongrois démarré fin des années nonante. D'autres initiatives, de moindre ampleur, ont vu le jour en Allemagne ou en Slovaquie, mais toutes ont été abandonnées, emportées par la crise financière et ses

conséquences économiques et budgétaires. Le programme SIMS³, mis en place dans trois pays d'Europe en 2012-2013, assorti d'une évaluation d'impact, a montré, comme les autres d'ailleurs, l'efficacité des dispositifs ciblant les publics précaires avec des méthodologies adaptées.

3 Initiatives remarquables en termes d'inclusion financière

Quand on se penche sur l'impact des programmes d'épargne, il est utile de distinguer qui en est à l'origine : une autorité publique, une entreprise privée classique ou une organisation sans but lucratif. Si, en tant que tel, il n'est pas possible d'établir un lien systématique entre la qualité inclusive de l'initiative et le type d'acteur, il est évident qu'une corrélation s'observe dans les réponses reçues.

Dans l'ensemble, les initiatives portées par des organisations sans but lucratif montrent les meilleurs résultats lorsqu'il s'agit de toucher des publics précaires et de promouvoir l'inclusion. En revanche, les mesures prises par le secteur public ou privé traditionnel offrent des dispositifs variés, de grande ampleur, mais sans attention particulière aux publics fragiles.

Nous présentons ci-après une liste d'initiatives et d'outils identifiés comme participant tous, bien qu'à des degrés divers, à un impact positif en terme d'inclusion financière.

- Un compte bancaire de base : il est considéré comme une première étape très favorable à l'inclusion financière et, en conséquence, à l'accès aux dispositifs d'épargne car il garantit à tous un accès aux transactions bancaires de base indispensables aux exigences des sociétés modernes. En avril 2014, la directive européenne en matière de compte de paiement garantit le droit à un compte de base. Toutefois, il semble, d'une part, que toutes les banques n'aient pas à satisfaire cette obligation, et que, d'autre part, un certain flou demeure en termes de conditions d'accès, ... En outre, des éléments de mise en œuvre reposeront sur de l'autorégulation plutôt que la loi. Ces trois points mettront certainement à mal l'efficacité du texte.
- Des services bancaires ciblant spécifiquement les ménages à revenu modeste :

3 Plus d'info sur le site d'EFIN : www.fininc.eu (<http://www.fininc.eu/on-going-eu-projects/social-innovation-on-micro-savings-2011-2013,en,147.html>)

- Le compte d'épargne populaire (France) : il cible les personnes non imposées ou dont le montant d'impôt sur le revenu est inférieur à 769 € (en 2012). Le compte génère un intérêt majoré par rapport à l'intérêt versé sur le livret d'épargne classique. Les montants déposés ne peuvent dépasser 7.700 €. À titre d'illustration, le taux était de 1,75 % fin 2013. Enfin, les revenus d'intérêts sont exempts d'impôts et taxes.
- Le principe de « savings lottery » (Allemagne) qui combine épargne et loterie en vue d'accroître le total des montants épargnés. L'idée est de consacrer une partie de l'argent épargné à la loterie. Cette combinaison semble être attractive pour le public cible.
- Le compte d'épargne grec (Mporw) : il favorise la pratique d'une épargne régulière (au moins un fois tous les trois mois) en rémunérant le compte d'épargne à un taux de 4 %. Les montants doivent être compris entre 20 € et 500 €.
- Des services proposés par des organisations sans but lucratif ciblant les ménages à revenu modeste :
 - Fonds social traditionnel ou occasionnel (Roumanie) : ce dispositif encourage l'épargne au sein des « Credit Unions » en vue d'obtenir une capacité d'emprunt à court ou à long terme. Dans certaines circonstances, il ouvre un droit à des crédits liés à des événements spécifiques (naissance, scolarité, chômage, maladie). Cette approche est commune au Credit Union, qu'on trouve également dans d'autres pays d'Europe et notamment l'Irlande, le Royaume-Uni et la Pologne. L'approche a l'énorme avantage de réconcilier crédit et pratique d'épargne.

Un grand nombre d'outils et d'initiatives en matière d'incitant à l'épargne ciblent l'atteinte d'un objectif futur spécifique : épargner pour l'avenir de ses enfants, pour compléter la pension légale, pour s'assurer contre les conséquences d'accidents de la vie qui ne sont plus couverts par les pouvoirs publics, pour accéder à la propriété, ...

- Child Trust Fund (Royaume Uni) : propose aux parents, exclusivement pour les enfants nés entre le 1er septembre 2002 et le 2 janvier 2011, la possibilité d'épargner sur un compte exempt de taxes, doté d'un taux d'intérêt majoré, et ce jusqu'à leur majorité. Ce type de programme a aussi été proposé en Hongrie ;

- Pension Fund – Third pillar (République Tchèque, Suède) : des programmes d'épargne ayant pour but de construire un fonds de pension complémentaire pour les particuliers sont soutenus par l'État afin de les rendre plus attractifs.

Les principaux outils favorisant l'accès à la propriété sont pour la plupart réservés aux personnes salariées, disposant d'un compte en banque et de revenus réguliers. Par nature donc, ils ciblent/touchent moins les ménages aux revenus précaires, mais certains ont tout de même retenu notre attention :

- Plan d'épargne logement (France) : il favorise l'accès à un financement à un taux préférentiel pour un achat immobilier. En outre, il donne droit à un traitement fiscal favorable des intérêts payés ;
- IDA Housing Program (Hongrie) : le programme comporte des modules d'éducation financière, de conseils patrimoniaux portant sur le logement, mais pas exclusivement ;

4 L'éducation financière, en particulier les compétences en gestion budgétaire, a un impact positif sur les pratiques d'épargne

À la lecture des divers rapports nationaux, indépendamment des différences en termes de tradition d'épargne ou de situations économiques, un niveau plus ou moins important d'éducation financière semble requis d'un pays à l'autre pour que des pratiques d'épargne s'observent. Si la tradition d'épargne est importante en Allemagne, en Italie et en Suède, mais aussi en France et en Belgique, la situation semble très différente dans les nouveaux États membres, tels que la Hongrie, la Bulgarie ou la Roumanie.

Pour s'attaquer à cette difficulté, un certain nombre d'initiatives en matière d'éducation budgétaire et financière ont été développées aux quatre coins de l'Europe. Toutefois, dans la très grande majorité des cas, ces programmes ne sont pas évalués. On ne sait, la plupart du temps, pas le type de savoir qui a été réellement transmis ni l'impact de ce dernier sur le comportement des bénéficiaires de ces programmes.

Pour toutes ces raisons, nous porterons notre attention sur une sélection de dispositifs pour lesquels des impacts probants ont été mesurés :

- Les communautés auto-financées (CAF), présentes en Belgique, en Italie et en Espagne : le système est ouvert à tous, et en particulier aux personnes disposant de revenus modestes. La CAF est un modèle de tontine où chaque

membre du groupe épargne dans un fonds commun. Ce fonds est alors mis à disposition pour l'octroi de crédits aux membres qui en font la demande, contre paiement d'un intérêt. Ce système est donc basé sur une logique de solidarité plutôt qu'une logique caritative. Chaque CAF peut compter de 0 à 40 membres (en moyenne), qui, par le versement de petits montants successifs, deviennent les propriétaires et aussi les usagers bénéficiaires de l'organisation. Cette approche se développe en complément de l'offre commerciale, auprès de publics qui en sont exclus la plupart du temps. L'impact sur les participants en termes de réduction de la pauvreté, d'éducation financière et de création de lien social est directement mesurable.

- Les « Credit Unions » (Roumanie, Pologne, Irlande, Royaume-Uni). L'épargne prend la forme d'achat de part de coopérative, dont le montant est le plus souvent celui de l'unité de monnaie (l'euro, la livre, ...). Les montants ainsi collectés ouvrent un droit à des crédits dont les montants sont généralement proportionnels aux montants déjà accumulés. Ce modèle atteint un niveau de développement très poussé notamment en Irlande, où il est désormais possible d'y ouvrir un compte en banque et de disposer de carte de paiement.

Soulignons ici l'aspect que nous considérons comme fondamental dans ces dispositifs d'apprentissage : ils passent tous par une mise en pratique de l'épargne, de la gestion du budget, de l'octroi de crédit. De telles approches impactent de manière durable les comportements puisqu'elles reposent sur une acquisition des comportements eux-mêmes.

5 Conclusion

On observe bien un consensus quant à l'importance de disséminer des initiatives favorisant l'épargne de publics fragiles, d'autant qu'un certain nombre d'entre elles ont fait la preuve de leur efficacité à enclencher ou consolider des pratiques d'épargne qui étaient jusque là inexistantes ou très irrégulières. Ces outils, ciblant en priorités les ménages modestes, jouent donc un rôle essentiel pour éviter les pires conséquences de l'après-crise financière telles qu'elles se font sentir en Europe.

Bien qu'un nombre significatif de mesures issues du marché financier traditionnel et des pouvoirs publics – assorties d'avantages financiers, fiscaux et ou légaux – soient disponibles, peu d'entre elles ciblent véritablement les ménages aux revenus modestes.

Pour ces derniers, il est nécessaire que les avantages qui découlent d'une pratique d'épargne contrebalancent le coût psychologique important de la privation qu'elle génère. Ce coût est d'autant plus élevé que le niveau de revenu est faible.

Une autre manière de lever les freins liés à cette privation est de développer des dispositifs qui rendent possible une épargne sans que l'épargnant ne se prive davantage. Ces dispositifs sont possibles lorsqu'ils intègrent un échange de savoir sur les fournisseurs et contrats les plus performants, sur les possibilités d'achats groupés à des tarifs préférentiels, sur la réalisation d'économies d'énergie qui allègent les factures, sur les pistes qui permettent d'accroître les revenus, ... En ce sens, l'éducation budgétaire est un levier sérieux.

Le marché aujourd'hui néglige encore trop cette frange de la population et les pouvoirs publics n'ont pas encore développé à grande échelle des dispositifs qui soient efficaces à encourager les pratiques d'épargne de populations précaires.

A contrario, les alternatives de micro-épargne, développées le plus souvent de manière informelle, semblent à même de lever les principaux freins à l'épargne. Toutefois, ces initiatives se développent à petite échelle, dans un cadre réglementaire peu favorable à leur expansion. Elles nécessitent dans un grand nombre de cas un encadrement significatif et coûteux, requièrent donc des fonds importants qui sont rarement disponibles pour de longues périodes. En revanche, ces projets, ces pilotes ont permis d'apporter la preuve que les ménages précaires sont à même de devenir des épargnants réguliers.

Enfin, quelques experts ont souligné le fait que la régulation de l'épargne en Europe (privilège des banques à quelques rares exceptions) représente une barrière à l'entrée de pratiques innovantes, notamment dans le secteur de la microfinance. Si la régulation a pour buts notamment la protection de l'épargnant et la lutte contre l'argent sale, elle peut avoir des effets restrictifs quant à l'inclusion financière des personnes précaires.

Serait-il possible de conserver les effets bénéfiques de la régulation tout en levant les freins existants à l'émergence de pratiques inclusives ? Le débat peut s'ouvrir, d'autant qu'en Belgique, notamment, des marges de progrès existent non seulement pour rendre les incitants fiscaux de l'épargne plus juste socialement, mais aussi pour faciliter le développement de comptes bancaires / comptes d'épargne pour des groupes de personnes, des associations de faits qui développent des pratiques de micro-épargne.

Retrouvez toutes

nos analyses sur
www.financite.be

Olivier Jérusalmy

Bibliographie:

Tous les rapports mentionnés ci-après sont disponibles (en anglais) en ligne sur le site www.fininc.eu

Le lien direct est le suivant : <http://www.fininc.eu/efin-working-groups-introduction/savings-working-group-swg/eu-countries-mapping,en,213.html>

- (2014) Greece, Mapping – National report, Staff member of EPXAS.
- (2014) Hungary, Mapping of, *The narrowing shape of saving opportunities in Hungary*, Autonomia Foundation.
- (2013) Belgium, Mapping – National report, Réseau Financité.
- (2013) France, Mapping – National report, G2 Research.
- (2013) Germany, Mapping – National report, Evers & Jung GmbH.
- (2013) Ireland, Mapping – National report, Center of Co-operative Study, University College Cork.
- (2013) Italy, Mapping – National report, ACAF Italia, Comunita AutoFinanziate.
- (2013) Poland, Mapping – National report, Microfinance Centre.
- (2013) Sweden, Mapping – National report, Department of Health and Welfare Studies - Malmö University
- (2013) Bulgaria, Mapping – National report, Christova-Balkanska, I
- (2013) Spain, Mapping – National report, CAF Spain, A. Fall
- (2014) Czech Republic, Mapping, A. Pavlíková, E., Kapouněk, S. and Kuera, D. Mendel University of Brno, Faculty of Business and Economics.
- (2014) United Kingdom, Mapping- National report, Khan, O., Runnymede Trust.
- (2014) Romania, Mapping – National report, UNCAR Romania.
- (2014) Slovakia, Mapping – National report, Slovak Consumer Institute.

